

Catherine MORIN-DESAILLY

Sénatrice de la Seine-Maritime. Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, Sénat.

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureuse de rejoindre le séminaire Agapé dont le porte-parole est André Fertier. Je salue particulièrement André Fertier, qui a organisé cette réflexion sur la continuité des actions et des services culturels vis-à-vis des personnes handicapées et âgées en manque d'autonomie en période de confinement. Au Sénat, c'est pour nous une question essentielle.

J'ai longtemps présidé la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Ma préoccupation a toujours été celle des droits culturels des personnes handicapées, des personnes dites empêchées. On sait très bien que les personnes âgées sont le plus souvent en situation de handicap : perte de l'audition, perte de la vision, perte de la capacité à se déplacer, à se mouvoir. Ces personnes extrêmement fragilisées méritent tout autant l'accès à la culture que les autres.

Si en temps ordinaire la question n'est pas simple, la question de l'accessibilité universelle, elle se complique encore en période de confinement. Les lieux de culture se retrouvent fermés. La vie culturelle se retrouve de facto renvoyée vers Internet. Cela renvoie tout un chacun vers sa pratique ou non des écrans et sa capacité à le faire.

Le confinement, c'est l'occasion de se poser encore plus la question de l'accessibilité de l'accès à la culture.

Permettez-moi avant toute chose, de refaire un petit tour d'horizon de notre action au Sénat. En 2015, j'ai souhaité que soit dressé le bilan des 10 ans de la loi handicap, au regard de l'accès à la culture. Ce texte ne spécifie aucunement l'accès à la culture. On ne précise pas les conditions d'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap. C'est ce que pointe le colloque de 2015. De nombreux acteurs portent ce témoignage.

À partir de cette table ronde, j'ai souhaité dresser un bilan sur la culture et le handicap, avec deux collègues que je salue, qui ont parcouru notre pays pour aller en quête de ce qui se faisait dans le domaine culturel. Nous avons effectué au Sénat ce constat. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'action en faveur de l'accès à la culture pour des personnes handicapées ou âgées. Mais ce sont souvent des actions éparses, issues de la bonne volonté culturelle très militante. Des acteurs du domaine médico-social très mobilisés. Mais rien de très coordonné ou organisé.

Je rappelle que, quelque temps après ce rapport, nous avons introduit dans la loi le devoir culturel. J'avais introduit cela dans la loi NOTRe, considérant que comme chaque niveau de collectivités territoriales - région, département - j'avais introduit un amendement stipulant que puisque cette compétence était partagée territorialement, il fallait s'occuper de la question des droits culturels. Il fallait approfondir la démocratisation culturelle et rendre accessible la culture à tous, notamment pour les personnes en situation de

dépendance, les personnes âgées, les personnes handicapées. Cela va bien au-delà de cela.

C'est une question essentielle pour le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui. Des collectivités territoriales, telle que la mienne en Normandie, les droits culturels au cœur des projets de politiques publiques pour la culture, de manière à ce que la mise en œuvre de ces actions puisse se faire.

Cette question des droits culturels progresse bon an mal an. Il faut parfois du temps pour que les lois s'appliquent. La loi, c'est une chose. Les mentalités en sont une autre.

Je reviens au sujet qui nous préoccupe. La continuité des services culturels, déjà rendue difficile par les temps habituels. Cela renvoie encore plus à la question de la dépendance. Une partie de la population française n'a pas forcément accès au réseau. Elle n'est pas câblée, elle n'est pas fibrée. 12 % de foyers en France sont concernés et ne peuvent pas être connectés pour bénéficier de ce programme spécifique. Dans cette proportion se trouvent bien entendu des personnes âgées qui sont doublement privées. Et il y a question des usages. La capacité à utiliser les tablettes, les nouveaux outils.

Pour les personnes âgées, c'est parfois encore plus difficile. Il y a cette perte d'autonomie, de l'usage des mains, de la réactivité du corps. Ces personnes ont besoin d'être aidées, accompagnées.

L'offre existe en ligne. Nos acteurs culturels se sont considérablement remués pour trouver des solutions alternatives à la fermeture des salles. Je connais des opéras, des ensembles, des orchestres qui se sont efforcés de continuer à jouer et enregistrer de manière à diffuser leur musique par les réseaux sociaux. Ces programmes sont rendus accessibles pour le plus grand nombre. L'offre existe. C'est ensuite la question de l'accessibilité qui est compliquée.

Ce que je veux dire par là aussi, c'est que d'autres acteurs se sont mobilisés pour recenser l'offre par exemple à destination des malvoyants, des aveugles, sur la Toile. On a collecté le nombre de podcasts, d'émissions, pour rendre facile cette accessibilité.

En tout état de cause, cette question du droit culturel, de l'accessibilité universelle, notamment pour les personnes handicapées et les personnes âgées, reste importante. Il y a une demande. On enregistre des progrès, mais la loi doit encore s'imposer. Il y a un énorme travail à faire sur les mentalités.

La loi pour l'autonomie des personnes âgées sera sans doute l'occasion de rappeler ce caractère essentiel de la culture. La culture, ce n'est pas seulement ce supplément d'âme. C'est constitutif de notre être. Quand on est malade et âgé, ce sont les soins physiques qui comptent, mais la culture permet de continuer à vibrer, à ressentir des émotions, à partager des émotions avec les autres.

Ce combat est devant nous. Cela nécessite la formation de personnel ad hoc dans les centres médico-sociaux, dans les EHPAD. Cela nécessite un grand plan. Le Sénat y est extrêmement attentif. Vous pouvez bien sûr compter sur moi concernant ce combat qui m'anime tout particulièrement en Normandie.

Je salue Muriel Homo, présidente du Gihp Normandie, qui m'a beaucoup appris. Nous avons beaucoup travaillé ensemble et nous continuons de la faire, pour évaluer nos politiques régionales, avec des dispositifs spécifiques.

Tout ne peut pas se faire en un jour. Il y a petit à petit des plans qui se mettent en place. Cela prend du temps. Il faut sensibiliser les services, mais aussi nos concitoyens. Chacun doit être acteur de ce grand changement et de la considération des personnes âgées dans notre société.

Les personnes âgées sont particulièrement isolées. Nous sommes un des pays européens dans lequel il y a le plus de personnes âgées dans les EHPAD. Dans d'autres pays, on garde longtemps les personnes âgées à la maison. C'est comme s'il y avait aussi un tabou autour de tout cela, de la place la personne âgée. C'est une vraie question dans nos sociétés. Surtout dans des sociétés dans lesquelles la médecine fait des progrès et amène les personnes à vivre de plus en plus longtemps. C'est aussi prendre le risque de se trouver en situation de handicap et en difficulté, en situation d'isolement.

Bonne journée à tous et à tous. Très heureuse d'avoir pu participer à ce colloque à distance.

Ressources

Table ronde sur le thème « Culture et handicap : accessibilité des équipements et des contenus » organisée par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, 6 mai 2015

<http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150504/cult.html#toc3>

Assises nationales Droits culturels & politiques publiques, Palais du Luxembourg, Paris, 2017 - https://www.cemaforre.asso.fr/assises_paris_2017.php

Culture et handicap : une exigence démocratique

Rapport d'information n° 648 (2016-2017) de Mmes Nicole DURANTON et Brigitte GONTHIER-MAURIN, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

<https://www.senat.fr/notice-rapport/2016/r16-648-notice.html>

<https://www.senat.fr/rap/r16-648/r16-648.html>